

Objectifs et aperçu du programme

Le Programme d'aide financière pour les entreprises forestières vise à aider les entreprises de récolte de bois d'œuvre et de vente de bois de chauffage à des fins commerciales à surmonter les obstacles à une exploitation sûre et efficace et à assurer un approvisionnement constant en bois au Yukon.

Les demandeurs retenus peuvent recevoir un remboursement à un certain pourcentage des coûts pour l'achat de biens et de services qui appuient leurs activités. Les entreprises de récolte¹ et de vente² de bois peuvent obtenir entre 750 \$ et 15 000 \$, comme indiqué au tableau 1.

Période de demande : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Admissibilité

- Être une entreprise de récolte de bois d'œuvre ou de vente de bois de chauffage à des fins commerciales du Yukon.
- Détenir un [numéro d'enregistrement du Yukon](#) valide pour la période de la demande.
- Tenir des rapports de récolte à jour à la date de la demande (entreprises de récolte seulement).
- Ne pas présenter d'arriérés de paiement en vertu de la *Loi sur les ressources forestières* (entreprises de récolte seulement).
- Fournir des preuves d'achat.

Montant du remboursement

Tableau 1

Catégorie d'entreprise de récolte	Pourcentage des coûts remboursable (hors TPS)	Maximum \$ available per applicant
1 à 3	100 %	750 \$
4	75 %	7 500 \$
5	75 %	15 000 \$

Les demandeurs des **catégories 1 à 3** (y compris les entreprises de vente) sont admissibles à un **remboursement de 100 %, jusqu'à concurrence de 750 \$**, des coûts liés à l'achat, à la réparation ou à l'amélioration à l'échelle locale :

- de matériel de récolte;
- de véhicules de travail (y compris les remorques);
- d'équipement de sécurité;
- d'équipement de protection de l'environnement (ex. pour l'intervention en cas de déversement ou la prévention des incendies).

Les demandeurs de la **catégorie 4** sont admissibles à un **remboursement de 75 %, jusqu'à concurrence de 7 500 \$**, des coûts liés à l'achat, à la réparation ou à l'amélioration à l'échelle locale des équipements suivants ou aux services suivants:

- matériel de récolte;
- véhicules de travail (y compris les remorques);
- équipement de sécurité;
- équipement de protection de l'environnement (ex. pour l'intervention en cas de déversement ou la prévention des incendies);
- planification³;
- frais administratifs⁴.

1 La Direction de la gestion des forêts a établi des catégories pour les entreprises de récolte de bois d'œuvre en fonction du volume de récolte habituel (c.-à-d. le rendement antérieur), conformément à la Procédure d'allocation des volumes de coupe aux exploitants commerciaux.

2 Les entreprises de vente font partie des catégories 1 à 3.

3 Comprend les coûts liés à la planification de la récolte de bois d'œuvre et aux évaluations de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon.

4 Soutien fiscal ou comptable.

Les demandeurs de la **catégorie 5** sont admissibles à un **remboursement de 75 %, jusqu'à concurrence de 15 000 \$**, des coûts liés à l'achat, à la réparation ou à l'amélioration locale des équipements suivants ou aux services suivants :

- matériel de récolte;
- véhicules de travail (y compris les remorques);
- équipement de sécurité;
- équipement de protection de l'environnement (ex. pour l'intervention en cas de déversement ou la prévention des incendies);
- planification³;
- frais administratifs⁴.

Coûts non admissibles

Les fonds ne peuvent pas servir à rembourser les coûts liés :

- à la taxe sur les produits et services (TPS);
- à l'entretien ou à l'achat d'un véhicule personnel, peu importe sa nature;
- à l'achat d'essence, d'huile ou de tout autre produit consommable;
- à la main-d'œuvre;
- à tout bien ou service financé par un autre programme du gouvernement du Yukon.

Remarque : L'admissibilité des biens ou services qui ne figurent pas dans la liste sera déterminée par le gestionnaire de programme.

Distribution des fonds

- Quand une demande est jugée complète, son approbation ou son refus est communiqué dans un délai de trois semaines.
- Le demandeur est mis au courant de la décision par son moyen de communication privilégié.
- Le financement accordé dans le cadre du Programme d'aide financière pour les entreprises forestières est fondé sur les reçus soumis pour la période admissible. Les demandeurs reçoivent leur remboursement dans les quatre semaines suivant la réception des reçus.
- Un demandeur retenu par le Programme d'aide financière pour les entreprises forestières ne peut pas recevoir un montant supérieur à celui indiqué au tableau 1.
- Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- Les demandes sont acceptées jusqu'à ce que les fonds du Programme soient épuisés ou jusqu'au 31 mars 2024.

Pour en savoir plus, visitez le yukon.ca/fr/entreprises/aide-financiere-et-soutien-pour-les-entreprises/aide-financiere-pour-les-entreprises, communiquez avec la Direction de la gestion des forêts au 867-456-3999 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, ou écrivez à forestry@yukon.ca.

³ Les coûts de planification comprennent les coûts liés à la planification de la récolte de bois d'œuvre et aux évaluations de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon.

⁴ Soutien fiscal ou comptable.



FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ENTREPRISES FORESTIÈRES

Renseignements sur le « demandeur »

Nom d'entreprise enregistrée

Numéro d'enregistrement d'entreprise du Yukon

Coordonnées

Adresse postale

C.P. OU ADRESSE MUNICIPALE

VILLE/LOCALITÉ

TERRITOIRE/
PROVINCE

CODE POSTAL

Cellulaire

Autre numéro de téléphone

Courriel

Mode de communication privilégié Message texte Courriel Téléphone Poste

La Direction de la gestion des forêts déterminera l'admissibilité sur la base des renseignements fournis ci-dessous et des reçus soumis aux fins de remboursement.

Matériel de récolte;

Type de dépense	Date	Fournisseur	Description	Coût
<input type="checkbox"/> Équipement <input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Réparation	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Équipement <input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Réparation	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Équipement <input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Réparation	AAAA/MM/JJ			\$

Véhicules de travail (y compris les remorques)

Type de dépense	Date	Fournisseur	Description	Coût
<input type="checkbox"/> Équipement <input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Réparation	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Équipement <input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Réparation	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Équipement <input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Réparation	AAAA/MM/JJ			\$

Équipement de sécurité

Type de dépense	Date	Fournisseur	Description	Coût
<input type="checkbox"/> Équipement	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Équipement	AAAA/MM/JJ			\$

Équipement de protection de l'environnement

Type de dépense	Date	Fournisseur	Description	Coût
<input type="checkbox"/> Équipement	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Équipement	AAAA/MM/JJ			\$

Coûts de planification (catégories 4 et 5 seulement)

Type de dépense	Date	Fournisseur	Description	Coût
<input type="checkbox"/> Plan de récolte de bois d'œuvre <input type="checkbox"/> Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon <input type="checkbox"/> Autre	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Plan de récolte de bois d'œuvre <input type="checkbox"/> Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon <input type="checkbox"/> Autre	AAAA/MM/JJ			\$

Frais administratifs (catégories 4 et 5 seulement)

Type de dépense	Date	Fournisseur	Description	Coût
<input type="checkbox"/> Fiscalité <input type="checkbox"/> Comptabilité <input type="checkbox"/> Autre	AAAA/MM/JJ			\$
<input type="checkbox"/> Fiscalité <input type="checkbox"/> Comptabilité <input type="checkbox"/> Autre	AAAA/MM/JJ			\$

J'atteste/nous attestons que, à ma/notre connaissance, tous les renseignements fournis sont exacts et complets. Je comprends/nous comprenons que toute fausse déclaration dans la présente demande peut entraîner le remboursement par le ou les demandeurs de toutes les sommes versées.

Je reconnais/nous reconnaissons que l'aide financière pour les entreprises forestières ne sera accordée/accordés que si le ou les demandeurs ne présentent pas d'arriérés de paiement en vertu de la *Loi sur les ressources forestières*.

Je reconnais/nous reconnaissons que les renseignements contenus dans la demande ou y étant joints sont recueillis en vertu de l'alinéa 7(1)a) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et du sous-alinéa 15c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, et qu'ils seront utilisés pour identifier le fournisseur et verser les sommes prévues au Programme d'aide financière pour les entreprises forestières.

Pour en savoir plus, communiquez avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la Direction de la gestion des forêts, le ministère des Finances ou appelez au 867-456-3999 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, ou écrivez à forestry@yukon.ca.

J'atteste que les renseignements fournis aux présentes sont, à ma/notre connaissance, exacts et véridiques. Par la présente, je demande/nous demandons les fonds prévus au Programme d'aide financière pour les entreprises forestières associés aux renseignements fournis ci-dessus.

Nom en lettres détachées

Date

AAAA/MM/JJ

Section réservée à l'administration

Demande reçue par

Date

AAAA/MM/JJ